

Païement de taxes municipales en ligne

22 septembre 2020 - La Ville de Saint-Césaire a informatisé le processus d'encaissement des paiements de taxes par internet. Nous vous demandons de vérifier si le numéro de référence inscrit à votre institution financière est bien de 18 chiffres.

Voici un rappel de la procédure :

En ligne via: Caisse Desjardins, Banque Laurentienne, Banque Nationale, Banque Royale, Banque de Montréal, Tangerine

- Fournisseur: Ville Saint-Césaire
- Catégorie: taxes
- Numéro de référence: ce sont les **18 chiffres** correspondant à votre numéro de matricule apparaissant sur votre compte de taxes. Veuillez tous les écrire sans tiret ni espace.

VILLE DE SAINT-CÉSAIRE

Changement d'adresse SIPC 545

1er VERSEMENT		
N° de facture	Date d'échéance	Montant dû
Matricule XXXX-XX-XXXX-X-XXX-XXXX		N° du client
Propriétaire(s) foncier(s)		
PAIEMENT		

S.V.P. Joindre ce talon avec votre paiement.

Votre chèque sert de reçu.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le service de la Taxation au 450 469-3108 poste 223 ou par courriel : taxation@ville.saint-cesaire.qc.ca

Nous vous remercions de votre collaboration.